NATIONS UNIES



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

E/C.2/1995/2/Add.1 18 novembre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES 20-31 mars 1995 Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF (CATÉGORIES I ET II) AUPRÈS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux, 1990-1993

Rapports présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social, en date du 23 mai 1968

Additif

TABLE DES MATIÈRES

		<u>Page</u>
1.	ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE .	4
2.	ASSOCIATION INTERNATIONALE DES JURISTES DÉMOCRATES	6
3.	ASSOCIATION INTERNATIONALE PERMANENTE DES CONGRÈS DE LA ROUTE	9
4.	FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME	11
5.	FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES RÉSISTANTS	13
6.	FÉDÉRATION MONDIALE DES CITÉS UNIES ET VILLES JUMELÉES	17
7.	INSTITUT INTERNATIONALE DE FORMATION ET DE LUTTE CONTRE LES DROGUES	19

94-45881 (F)

/...

^{*} E/C.2/1995/1.

E/C.2/1995/2/Add.1 Français Page 2

TABLE DES MATIÈRES (<u>suite</u>)

		<u>Page</u>
8.	MOUVEMENT INTERNATIONAL POUR L'UNION FRATERNELLE ENTRE LES RACES ET LES PEUPLES	24
9.	ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT	27
10.	UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX	29
11.	UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT LATIN	32

NOTE

Conformément à la résolution 1295 (XLIV) du Conseil économique et social concernant les modalités de consultation avec les organisations non gouvernementales, les organisations des catégories I et II dotées du statut consultatif sont tenues de soumettre tous les quatre ans au Comité chargé des organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un bref rapport sur leurs activités, notamment en ce qui concerne l'appui qu'elles ont apporté aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Après avoir examiné le rapport de chaque organisation ainsi que toute autre information pertinente, le Comité peut recommander au Conseil de reclasser l'organisation en question dans toute autre catégorie qu'il juge appropriée.

Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé, à sa session de 1981, que les rapports soumis par les organisations non gouvernementales doivent se limiter chacun à un maximum de deux pages dactylographiées à interligne simple. En outre, à sa session de 1989, le Comité a souligné la nécessité, pour les organisations tenues de soumettre un rapport annuel, de fournir au Secrétariat une information claire et actuelle et notamment un bref rappel liminaire de leurs buts et de leurs objectifs.

À sa session de 1991, le Comité a mis l'accent sur la nécessité pour les organisations non gouvernementales tenues de soumettre un rapport quadriennal, de dresser un tableau clair de celles de leurs activités qui intéressent l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a fait valoir d'autre part que les rapports devraient suivre les orientations établies par le Service des organisations non gouvernementales, conformément aux décisions pertinentes du Comité (voir E/1991/20, par. 47). Le Comité a décidé que seuls seraient soumis à son examen les rapports établis conformément aux orientations en question et remis au Service des organisations non gouvernementales au plus tard le 1er juin de l'année précédant la session du Comité. Le Comité a rappelé que les organisations qui ne soumettraient pas à temps des rapports dans la forme requise pourraient se voir reclassées dans la catégorie que le Comité jugerait appropriée, conformément aux dispositions du paragraphe 40 b) de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social (voir E/1991/20, par. 48). application de ces décisions, le Secrétariat a communiqué en décembre 1993 à toutes les organisations concernées les orientations nécessaires à l'établissement des rapports quadriennaux.

Les éléments contenus dans cet ensemble de documents (E/C.2/1995/2 et additifs) ont été reproduits tels qu'ils ont été reçus et reflètent de ce fait la politique et la terminologie des organisations concernées. Les appellations employées n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

On pourra obtenir une documentation supplémentaire (rapports annuels et exemplaires de publications) auprès de la Section des organisations non gouvernementales du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE (AIPLF)

(Catégorie I)

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), organisation interparlementaire des pays de la francophonie comprenant des représentants de 45 parlements, a pour objectif majeur d'être l'assemblée consultative de la francophonie. Elle se veut le lien démocratique entre les institutions et les peuples de la francophonie. Elle oeuvre pour le rayonnement de la langue française et se veut également le reflet et le témoin du pluralisme culturel des peuples qui utilisent cette langue. Elle est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. Elle engage et met en oeuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie. Ses actions visent à favoriser la coopération et à renforcer la solidarité dans le respect du droit au développement et à promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de la personne, plus particulièrement au sein de la communauté francophone.

<u>Participation aux activités du Conseil économique et social</u> <u>et de ses organes subsidiaires</u>

De 1990 à 1993, l'AIPLF a suivi les travaux de plusieurs conférences et réunions organisées dans le cadre des Nations Unies, et spécialement dans le cadre du Conseil économique et social. Son représentant auprès du Conseil et des Nations Unies a personnellement suivi la majorité de ces rencontres. À titre d'exemple, il y a lieu de citer :

- a) La quarante-septième session annuelle de l'Assemblée générale (New York, 21 septembre-8 octobre 1992);
- b) La quarante-huitième session annuelle de l'Assemblée générale (New York, 27 septembre-13 octobre 1993);
- c) La deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 28 mai-14 juin 1992);
 - d) Les sessions de la Conférence générale de l'UNESCO;
- e) Rencontre du Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme de l'UNESCO (Paris, 29 juin 1990).

Coopération avec les organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

L'AIPLF suit les travaux d'un certain nombre d'organes (Comité des ressources naturelles, Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Afrique, le PNUD, l'ONUDI, etc.). L'AIPLF entretient des relations très suivies d'information, de consultation et de coopération avec l'UNESCO, le GATT, la FAO, l'OMS, le Bureau international du

Travail et le Bureau international de l'éducation (BIE) de l'UNESCO. Elle a collaboré étroitement avec des organisations professionnelles non gouvernementales, des institutions spécialisées des Nations Unies, des réseaux régionaux et des organismes nationaux francophones ainsi qu'avec les autres assemblées parlementaires internationales. Elle a suivi notamment :

Le huitième Salon des langues vivantes, des cultures et de l'édition internationale (Paris, février 1990);

La Conférence internationale sur l'éducation pour la démocratie organisée en novembre 1992 par l'UNESCO en collaboration avec la Tunisie;

Le Congrès international sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie organisé à Montréal par l'UNESCO en coopération avec la Commission canadienne pour l'UNESCO et le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme (Montréal, 1993);

La Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme (Vienne, juin 1993);

Le Colloque international sur la langue française et le pluralisme des cultures (Paris, mai 1990).

Les réunions de l'AIPLF ont toujours vu la présence de plusieurs représentants de ces organismes.

<u>Autres activités</u>

Visite des membres du Bureau de la Commission des affaires culturelles de l'AIPLF au Siège des Nations Unies à New York les 4 et 5 mars 1992.

Entretiens avec le Sous-Secrétaire général aux ressources humaines, le Sous-Secrétaire général aux services de conférence, le groupe des ambassadeurs francophones, et le chef du groupe des ONG aux Nations Unies.

Renouvellement de la nomination d'un représentant de l'AIPLF auprès du Comité chargé des ONG et du Conseil économique et social.

Visite des membres de la Commission des affaires culturelles au Centre des Nations Unies à Genève (avril 1992).

Information sur les activités des Nations Unies, mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies et soutien aux plans d'action.

L'AIPLF établit souvent son programme d'action en tenant compte de l'activité des Nations Unies, dont elle rend régulièrement compte auprès de l'opinion dans sa revue <u>Parlements et Francophonie</u>, qui est largement diffusée dans les milieux internationaux.

Un certain nombre de manifestations, de rencontres et de missions ont été organisées par l'AIPLF sur la base des thèmes en discussion aux Nations Unies.

Des colloques sont également organisés; ces dernières années, notons ceux portant sur la question des femmes dans la vie parlementaire, sur la maîtrise de l'espace et de la télématique et plus récemment sur le parlement et son image. En 1990, un colloque sur la question des hôpitaux libanais détruits pendant la guerre a conduit à un important projet humanitaire de réhabilitation de six centres hospitaliers.

L'AIPLF adresse régulièrement des documents, rapports et résolutions élaborés lors de ses réunions générales aux gouvernements et aux instances internationales. C'est notamment le cas des résolutions adoptées par les XVIIIe et XIXe sessions plénières, qui se sont tenues respectivement à Ottawa en septembre 1991 et à Libreville en juin-juillet 1993 :

Dans le domaine culturel, résolutions sur Afrique et télévision, les perspectives de développement de TV5 Afrique, l'apport que le Sud peut offrir au Nord sur le plan des ressources culturelles, les obstacles à la diffusion des livres, revues et journaux en français dans les pays francophones, la place du français dans les organisations internationales, le statut du français et l'accès à la carrière diplomatique, l'emploi du français aux Jeux olympiques et le français, langue des techniques et des télécommunications;

Dans le domaine de la promotion de la démocratie, des droits et libertés ainsi que de la coopération parlementaire, résolutions sur les libertés et droits politiques, le développement de la coopération interparlementaire, la restructuration des services documentaires des parlements, les parlements et la communication, et le soutien au renouveau de la démocratie parlementaire dans le monde;

Dans le domaine de la coopération et du développement, résolutions sur l'aide au Liban, la bibliothèque internationale des projets de coopération décentralisée, la Charte du développement durable, la Charte de la Terre et les femmes et le développement durable.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES JURISTES DÉMOCRATES (AIJD)

(Catégorie II)

Introduction

Les objectifs fondamentaux de l'Association, définis dans l'article 2 de ses statuts, sont notamment de coopérer à la réalisation des buts inscrits dans la Charte des Nations Unies et d'assurer une action commune des juristes, pour : 1) encourager, dans le domaine du droit, l'étude et la pratique des principes favorables au maintien de la paix et la coopération entre les nations; 2) restaurer, défendre et développer dans la législation et dans la pratique les droits et les libertés démocratiques; 3) promouvoir l'indépendance de tous les peuples et s'opposer à toute restriction apportée à cette indépendance dans la législation ou dans la pratique.

Trois ONG régionales jouissant du statut consultatif auprès du Conseil économique et social sont affiliées à l'AIJD. Ce sont l'Union des avocats arabes, l'Union des juristes arabes et l'Association américaine de juristes.

Depuis début 1994, le siège du secrétariat de l'AIJD a été transféré provisoirement de Bruxelles à Alger (9, boul. Zirout Youcef, 16000 Alger Centre, Algérie, tél. : (213.2) 73-75-33, 78-59-47).

Participation aux activités des Nations Unies

Dans le cadre de la Conférence des ONG

L'AIJD est membre actif de la CONGO dont elle a été élue membre du Bureau à deux reprises. Elle se prévaut de toutes les actions de la Conférence des ONG avec les Nations Unies dans tous les domaines.

Actions propres à l'AIJD

- 1. Elle a participé régulièrement à toutes les sessions de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et de la Sous-Commission et a présenté chaque fois plusieurs cas de violations graves. Elle a mené des actions particulières contre l'exploitation, la prostitution et la vente des enfants et surtout une action longtemps isolée pour dénoncer et intéresser les institutions des Nations Unies au sujet de la pratique criminelle du trafic d'organes.
- 2. Elle s'est aussi intéressée aux problèmes de l'indemnisation des victimes des violations des droits de l'homme, de l'impunité de leurs auteurs, de la détention administrative, des disparitions forcées, des exécutions sommaires et de l'intolérance religieuse. Au sujet de ces actions, la représentante de l'AIJD a eu de nombreux entretiens avec le Centre des droits de l'homme aux Nations Unies.
- 3. L'AIJD a participé souvent aux réunions préparatoires des conférences organisées par les Nations Unies ainsi qu'aux symposiums régionaux comme celui sur la question de la Palestine. Elle a également assisté au huitième Congrès sur la prévention du crime et la justice criminelle qui s'est tenu à La Havane du 27 août au 7 septembre 1990. Ce fut aussi le cas pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est déroulée à Rio de Janeiro en juin 1992. Elle s'est fait représenter aux réunions du Comité préparatoire à Genève et à la tenue de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 14-25 juin 1993) et aux conférences régionales pour l'Afrique à Tunis et pour l'Asie à Bangkok. Elle a également participé activement à la préparation et à la tenue du Forum des ONG sur les droits de l'homme.
- 4. Dans le domaine des droits de l'homme, l'AIJD a fait des actions de solidarité en faveur des victimes des violations des droits de l'homme en s'adressant aux autorités compétentes. Le nombre de ces actions a été de 167 dans 64 pays en 1990, de 236 environ en 1991 dans 50 pays, de 110 en 1992 dans 72 pays et de 90 interventions en 1993 dans 43 pays.
- 5. De plus, elle a été invitée et s'est fait représenter par ses adhérents et associations affiliées à des congrès, conférences, conventions, colloques, séminaires, forums abordant des aspects juridiques relatifs aux droits de l'homme, aux droits des peuples, à la paix et au désarmement, au droit au développement et à l'environnement, dans lesquels elle a souvent évoqué les résolutions des Nations Unies et a souligné le rôle irremplaçable des

Nations Unies dans les relations internationales. Le nombre de ces manifestations a été de 54 en 1990, de 84 en 1991, de 58 en 1992 et de 52 en 1993.

- 6. L'AIJD a organisé en 1990 une table ronde à Rome sur le thème du contrôle démocratique des services spéciaux et,en février 1993, en coopération avec l'Association des juristes indiennes, une conférence sur le thème particulier des droits de l'homme et du terrorisme.
- 7. L'AIJD a adressé plusieurs messages au Secrétaire général des Nations Unies, notamment pour activer son action en vue de l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur le Sahara occidental.

Participation aux activités de l'UNESCO

- 1. L'AIJD est membre actif du Comité permanent des ONG auprès de l'UNESCO et assiste à ses réunions. Elle vient d'être élue membre du Comité permanent. Elle participe donc à toutes ses activités et s'en prévaut.
- 2. Elle assiste également aux sessions du Conseil exécutif de l'UNESCO et aux réunions du groupe mixte UNESCO/ONG.
- 3. L'AIJD a participé aux réunions relatives à la Décennie des Nations Unies pour le droit international (résolution 44/23), à la Décennie mondiale pour le développement culturel (1988-1991), à la question palestinienne (protection des biens culturels de Jérusalem, l'éducation en territoire palestinien occupé), à la paix et à l'élimination de toutes formes de discrimination.
- 4. L'AIJD a préparé une étude sur l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève aux populations palestiniennes dans les territoires occupés.
- 5. L'AIJD a fait adopter par les délégués permanents des pays non alignés auprès de l'UNESCO un appel pour la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel en Iraq.
- 6. Elle a également participé à la vingt-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO. En 1992, l'AIJD a organisé au Burundi un stage de formation en droit international pour des juristes africaines. Par ailleurs, elle est intervenue, dans le cadre du Groupe de travail mixte UNESCO/ONG, dans la discussion sur la condition de la femme iranienne, sur l'influence du manifeste de Séville sur la violence, sur l'état de droit au regard de la planète et sur le concept de démocratie en 1992.
- 7. Elle a participé à la vingt-troisième Conférence des ONG et à la préparation et à la tenue du Congrès international de l'UNESCO sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie (Montréal, 8-11 mars 1993), dont le représentant de l'AIJD a été élu vice-président pour son apport. L'AIJD a également participé au Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien (26-29 avril 1993).

Coopération avec le Haut Commissariat pour les réfugiés

Détails dans les <u>Bulletins d'activités</u>.

Publications

L'AIJD a publié deux numéros de la <u>Revue de droit contemporain</u> et trois numéros de la revue <u>Palestine et droit</u>, ainsi que les <u>Bulletins</u> <u>d'activités</u> pour les années 1990, 1991, 1992 et 1993, des rapports de mission sur la Namibie (1990), sur la situation des droits de l'homme en Turquie (1991), et sur le trafic d'enfants et d'organes.

ASSOCIATION INTERNATIONALE PERMANENTE DES CONGRÈS DE LA ROUTE (AIPCR)

(Catégorie II)

Créée en 1909, à la suite du premier Congrès international de la route tenu à Paris en 1908, l'Association internationale permanente des congrès de la route (AIPCR) est la plus ancienne des associations internationales s'occupant de la route et de la technique routière.

L'Association a pour but de développer la coopération internationale et de favoriser les progrès dans la définition des politiques de transport routier, la conception, la construction, l'aménagement et l'entretien des routes, l'exploitation et la gestion des réseaux routiers, dans le contexte de politiques globales de transport.

L'AIPCR est une association apolitique sans but lucratif. En 1970, elle a été admise au statut consultatif, catégorie II, du Conseil économique et social des Nations Unies.

Au 31 décembre 1993, l'AIPCR regroupait, outre 72 pays membres, plus de 2 000 membres collectifs ou individuels répartis dans 100 pays. Les représentants des pays membres sont placés au plus haut niveau dans l'administration routière de leurs pays. Les pays devenus (ou redevenus) membres entre 1989 et 1993 sont : Roumanie, Thaïlande, Bangladesh, Guinée, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Zaïre, Croatie, Slovaquie, Sri Lanka, Costa Rica, Honduras, République tchèque.

Les publications faites à l'occasion des congrès mondiaux de la route organisés par l'AIPCR constituent une source unique d'information pour les spécialistes routiers du monde entier. En septembre 1991, l'AIPCR a tenu son dix-neuvième Congrès mondial de la route à Marrakech (Maroc). Le vingtième Congrès mondial de la route aura lieu à Montréal (Canada) du 3 au 9 septembre 1995.

L'AIPCR anime, pour la période 1992-1995, 17 comités et groupes de travail composés de plus de 700 professionnels originaires de 45 pays. Ils sont, entre autres, chargés de missions d'experts confiées à l'AIPCR par des instances internationales telles que l'ONU, la Banque mondiale, etc. Un groupe de travail est tout particulièrement chargé d'étudier les mesures à prendre en vue de

réduire les effets des catastrophes naturelles. Son action s'inscrit dans le cadre de la Décennie internationale pour la réduction des catastrophes naturelles (IDNDR), déclarée par l'ONU pour la période 1990-1999.

La participation active de représentants de pays en développement aux activités de l'AIPCR est assurée grâce à un fonds spécial mis en oeuvre par notre association. En outre, des pays membres parrainent directement des représentants de pays en développement ou en transition.

Une commission de terminologie publie un dictionnaire technique routier (anglais/français) complété par des fascicules de raccordement publiés dans diverses langues, dont la plupart des langues européennes, y compris le russe, l'arabe, le japonais et le chinois. La sixième édition de ce dictionnaire a été publiée en 1990 avec l'appui financier de l'UNESCO. Les versions en portugais et grec ont été publiées respectivement en 1991 et 1992. Un lexique routier (anglais/français) rassemblant 12 000 expressions a été publié en 1992; il est disponible sous forme électronique.

Les publications de l'AIPCR sont répertoriées dans la DIRR, base de données bibliographiques de l'OCDE.

Le Comité des échanges technologiques et du développement de l'AIPCR (C3) a préparé en 1993 l'organisation de la Conférence des fondateurs du "Réseau mondial d'échanges" qui se tiendra en 1994 à Casablanca. Ce réseau a pour objectif de faciliter le transfert de technologie dans le domaine routier entre tous les pays. Le C3 a en outre révisé, complété et préparé la diffusion du "Manuel d'entretien routier" dont la première édition avait eu lieu en 1982 sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies. Ce manuel, destiné aux chefs de chantier, sera publié en anglais, français et espagnol. Il sera diffusé gratuitement aux pays en développement ou en transition. Enfin, le C3 a préparé (publication au début de 1994) un catalogue des actions de formation destinées aux pays en développement ou en transition. Ce catalogue est diffusé gratuitement dans ces pays.

L'AIPCR apporte un concours actif aux travaux de la Commission économique pour l'Europe dans différents domaines : AGR (Accord sur les grandes routes), Convention de Vienne (Signalisation routière). En prolongement des travaux de l'AGR, l'AIPCR coopère avec l'Union européenne, notamment pour les études de prévision de trafic.

L'AIPCR, dont la neutralité et la compétence sont reconnues, a organisé en 1992 une confrontation internationale d'appareils de mesure des caractéristiques de surface qui pourrait déboucher sur une proposition de norme internationale.

En 1991, notre association a créé deux nouveaux comités permanents internationaux : C13, Comité de la sécurité routière, et C14, Comité de l'environnement.

Tous les autres comités restent cependant chargés, chacun pour ce qui le concerne, de tenir compte de la préoccupation de la qualité de la vie des

usagers et riverains des routes. La mission des deux nouveaux comités est de préparer des réflexions à l'attention des décideurs.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME (FIDH)

(Catégorie II)

La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) est une organisation non gouvernementale internationale de protection et de promotion des droits de l'homme garantis par les instruments internationaux, au premier rang desquels la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis son congrès de Turin (Italie) en 1992, la FIDH regroupe 66 organisations membres, partageant un mandat identique et présentes dans 60 pays. C'est d'ailleurs lors de ce congrès que la FIDH a décidé de reprendre son nom d'origine, à savoir : "Fédération internationale des ligues des droits de l'homme", considéré comme plus expressif de ce que représente l'organisation, tout en conservant son sigle. Pendant la période 1990-1993, la FIDH a poursuivi et développé l'animation de son réseau. Elle a en particulier amélioré les prestations de service qu'elle rend à ses membres dans trois directions :

- a) <u>La protection</u>: La FIDH a diligenté en moyenne 30 missions internationales d'enquête, d'observation judiciaire ou autres par an, suivant scrupuleusement en cela les critères d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui ont fait sa réputation;
- b) <u>La coopération</u>: La FIDH a systématisé ses activités de coopération juridique et judiciaire, qui visent en particulier à former à l'usage des normes internationales les militants des droits de l'homme sur le terrain ainsi que leurs partenaires;
- c) <u>La représentation internationale</u>: La FIDH a renforcé ses délégations permanentes auprès des organisations intergouvernementales, aux niveaux international et régional, afin de faciliter l'utilisation de leurs procédures par ses organisations membres.

Concernant plus précisément les organes et procédures des Nations Unies, les activités de la FIDH sur la période 1990-1993 peuvent être résumées comme suit :

Conférence mondiale sur les droits de l'homme

Des délégations de la FIDH ont assisté à l'ensemble du processus préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, y compris les sessions régionales (Tunis, San José, Bangkok), ainsi qu'à la Conférence elle-même, à Vienne.

Commission des droits de l'homme et Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

Pour la période comprise dans ce rapport, la FIDH a assisté, entourée d'une délégation de 20 à 30 personnes, militants de ses organisations membres, à toutes les sessions de la Commission (quarante-sixième session à quarante-

neuvième session) ainsi qu'à toutes les sessions de la Sous-Commission (quarante-deuxième session à quarante-cinquième session). Lors de chacune de ces sessions, la FIDH a soumis en moyenne six interventions orales et six interventions écrites. Des rapports d'activité de la FIDH à ces différentes sessions, reproduisant toutes les interventions écrites et orales faites par la FIDH et ses organisations membres, ont été édités.

Procédures de protection des droits de l'homme dépendant de la Commission des droits de l'homme

La FIDH a régulièrement transmis des informations et plaintes dans le cadre des procédures de protection suivantes : Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires ou arbitraires, sur la torture, sur l'intolérance religieuse, sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Groupe de travail sur les disparitions forcées, sur la détention arbitraire.

Par ailleurs, la FIDH a transmis chaque année des communications (quatre à six communications selon les années) dans le cadre de la procédure créée par la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social. Enfin, la FIDH a fait parvenir des informations dans le cadre des résolutions de la Commission des droits de l'homme mandatant des personnalités pour faire rapport à la Commission sur certaines situations nationales.

La FIDH a participé aux travaux de toutes les sessions (cinquième session : 17-26 janvier 1990, sixième session : 16-25 janvier 1991, septième session : 13-24 janvier 1992, huitième session : 18-29 janvier 1993) du Groupe de travail chargé d'examiner le projet de déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, des groupes et organes de la société, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

La FIDH a également pris part aux sessions du Groupe de travail sur les droits des personnes appartenant aux minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques qui ont eu lieu en 1990 (12-22 février 1990) et en 1991 (2-13 décembre 1991) qui ont abouti à l'adoption par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/135 de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, en date du 18 décembre 1992. Les observations de la FIDH à cette déclaration sont reproduites dans le document E/CN.4/1991/WG.10/WP.4 de ce groupe de travail.

<u>Étude de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures</u> discriminatoires et de la protection des minorités

La FIDH a régulièrement alimenté de ses informations différentes études de la Sous-Commission, parmi lesquelles celles du Rapporteur spécial sur les États qui ont proclamé, prorogé ou abrogé un état d'exception, sur la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, sur les droits de l'homme et

l'environnement, des rapporteurs spéciaux sur le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que pour celles sur le droit à un procès équitable, sur la question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme, sur les voies et moyens possibles pour faciliter le règlement par des moyens pacifiques et constructifs de situations dans lesquelles des minorités sont impliquées, sur les mesures à prendre pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et la protection des avocats dans l'exercice de leur profession.

<u>Groupes de travail de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités</u>

Pour la période comprise dans ce rapport quadriennal, la FIDH a assisté à toutes les sessions du Groupe de travail sur les populations autochtones et lui a soumis à plusieurs reprises des documents.

La FIDH a également transmis des documents à la dix-huitième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage.

Organes conventionnels

La FIDH s'efforce de développer des liens entre ses organisations membres et les organes conventionnels des Nations Unies (Comité des droits de l'homme, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Comité contre la torture, Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et Comité des droits de l'enfant). Lors de chacune des sessions de ces organes pendant la période couverte par ce rapport, elle a soumis entre deux et trois commentaires, préparés par ses organisations membres, au sujet des rapports gouvernementaux. À plusieurs occasions, la FIDH a coordonné le déplacement des délégations de ses organisations affiliées venues assister à l'une ou l'autre des sessions des organes conventionnels afin d'y rencontrer directement les experts membres de ces organes.

Commission de la prévention du crime et de la justice pénale

La FIDH a participé à chacune des sessions de cette nouvelle commission.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES RÉSISTANTS (FIR)

(Catégorie II)

Depuis sa création en 1951, la FIR est restée fidèle aux objectifs fixés dans ses statuts : "lutter activement pour défendre et assurer la liberté et la dignité humaine, contre toute discrimination raciale, politique ... et contre la renaissance du fascisme et du nazisme sous toutes leurs formes; entretenir pieusement et honorer le souvenir des martyrs de la résistance ... lutter pour la défense des droits ... aider à la réalisation des buts fixés par la Charte des Nations Unies..."

La FIR compte actuellement 82 associations nationales de 29 pays (Europe, Israël, Canada). La FIR, qui jouit du statut consultatif catégorie II auprès du Conseil économique et social de l'ONU et de catégorie B auprès de l'UNESCO,

s'est vu octroyer, le 14 mai 1992, le statut consultatif d'ONG auprès du Conseil de l'Europe. Elle entretient aussi des relations amicales avec un grand nombre d'organisations internationales non gouvernementales membres du Bureau de la Conférence des ONG au statut consultatif, telles la Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC), la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU/WFUNA), la Commission des Églises pour les affaires internationales (COE), etc.

Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux conférences de l'ONU

La FIR participe dans la mesure de ses possibilités aux réunions du Bureau de la CONGO et a également pris part :

- a) À la conférence "Ensemble pour la paix les Nations Unies et les ONG dans un monde en changement" convoquée par la CONGO (Genève, 23-25 octobre 1990);
- b) À la dix-huitième Assemblée générale de la CONGO (Genève, 28-31 octobre 1991);
- c) À la première réunion des ONG intéressées à la préparation du Sommet des Nations Unies pour le développement social, organisée par la CONGO (Genève, 13 septembre 1993).

Activités dans le domaine du désarmement

La FIR est régulièrement représentée aux réunions du Comité spécial des ONG pour le désarmement à Genève. Elle participe activement aux travaux de ce comité et soutient les résolutions et recommandations adoptées, notamment :

- a) Signature de la déclaration du Comité spécial des ONG pour le désarmement (Genève, 12 avril 1990) "Pour un arrêt immédiat des essais nucléaires et la conclusion d'un vaste traité sur l'interdiction des essais";
- b) Déclaration de la FIR adressée aux participants à la quatrième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue à Genève du 20 août au 14 septembre 1990.

À l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de la Charte des Nations Unies, la FIR a soumis à la réunion du Comité spécial des ONG pour le désarmement à Genève (février 1990) une proposition de message aux parlements et aux gouvernements : "Investir dans le devenir de l'humanité". Ce document a été transmis en annexe du compte rendu officiel de la réunion à tous les membres du Comité spécial. La FIR l'a envoyé aux différents organes de l'ONU et aux ambassadeurs des États participants à la CSCE accrédités à Vienne.

La FIR a pris part à différentes réunions sur le problème de la Palestine, notamment à Madrid (27-30 mai 1991) et à La Valetta, Malte (4-6 décembre 1992).

Activités dans le domaine des droits de l'homme

Notre fédération participe régulièrement aux travaux du Comité spécial des ONG pour les droits de l'homme à Genève et suit attentivement les travaux du Sous-Comité sur le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et la décolonisation. Elle a en outre pris part à différentes autres réunions et conférences consacrées à ces problèmes :

- a) Du 2 au 30 juin 1990 à Copenhague : réunions d'ONG en marge de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE;
- b) Le 9 décembre 1992 à Genève : réunion extraordinaire du Comité spécial des ONG pour les droits de l'homme;
- c) Du 10 au 12 juin 1993 à Vienne : Forum des ONG pour les droits de l'homme;
- d) Du 14 au 25 juin 1993 à Vienne : Conférence mondiale sur les droits de l'homme;
- e) Du 15 au 17 septembre 1993 à Genève : Consultation internationale des ONG sur le racisme, la xénophobie, l'intolérance ethnique et raciale et les conflits qui en résultent.

<u>Autres activités</u>

Message au Colloque de Cracovie sur le patrimoine culturel européen (CSCE) qui s'est tenu du 28 mai au 7 juin 1991, intitulé "Problème de la sauvegarde des camps de concentration nazis, hauts lieux de la déportation". Dans ce contexte, participation à la réunion organisée en marge du Colloque par les comités internationaux des camps et des associations d'anciens déportés, internés et résistants (Cracovie, 31 mai-4 juin 1991).

Activités de la FIR conformément aux principes retenus dans la Charte des Nations Unies et les documents de l'Organisation des Nations Unies

Pour le désarmement, la paix et la sécurité :

- a) Le 19 novembre 1990, adresse "Pour une Europe plus stable dans la paix et la démocratie" aux chefs d'État et de gouvernement participants à la Conférence au sommet de la CSCE à Paris;
- b) Le 28 mars 1992, adresse à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Helsinki, 24 mars 1992.

Les organes dirigeants de la FIR ont également adopté différentes résolutions et déclarations, notamment :

a) Le 24 février 1990, déclaration "consolider la paix, la démocratie, la sécurité et la coopération en Europe";

- b) Le 1er décembre 1990, déclaration "Pour une nouvelle Europe";
- c) Le 26 juin 1991, déclaration "Pour un monde plus juste, plus libre, plus solidaire et plus fraternel";
- d) Le 7 décembre 1991, "Des initiatives encourageantes", déclaration sur les récentes initiatives de désarmement.

Dans des déclarations et résolutions, les organes dirigeants de la FIR se sont prononcés à maintes reprises pour une solution équitable et pacifique des problèmes au Proche et Moyen-Orient, notamment :

- a) Le 8 septembre 1990, résolution sur la situation dans le golfe arabo-persique;
- b) Le 2 mars 1991, déclaration "Pour le rétablissement de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient";
- c) Le 26 juin 1991, résolution du congrès de la FIR "Pour une solution pacifique des problèmes du Proche-Orient";
- d) Le 3 avril 1993, motion "aux Gouvernements d'Israël, des pays arabes du Proche-Orient, à l'OLP";
- e) Le 29 septembre 1993, déclaration sur l'Accord israélo-palestinien "Une étape importante".

En commun avec les trois autres organisations d'anciens combattants et victimes de guerre, la Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC), la Confédération européenne des anciens combattants (CEAC) et la Confédération internationale des anciens prisonniers de guerre (CIAPG), la FIR poursuit les efforts entrepris pour assurer un avenir de paix en Europe et dans le monde.

Ces quatre organisations internationales ont organisé en commun avec les comités internationaux des camps de concentration nazis une rencontre internationale pour la paix, le désarmement, la confiance mutuelle et la coopération qui a eu lieu à Moscou les 10 et 11 mai 1990.

Face à la détérioration de la situation dans les pays de l'ex-Yougoslavie, une "mission d'écoute" composée de représentants de ces quatre organisations s'est rendue du 26 au 31 octobre 1992 en Croatie et en Slovénie et du 24 au 28 novembre 1992 en République fédérale yougoslave et dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine pour rencontrer sur place des dirigeants des associations d'anciens combattants et résistants ainsi que des personnalités officielles et s'enquérir des problèmes litigieux et des possibilités d'une solution pacifique et équitable pour toutes les parties concernées.

Les représentants des quatre organisations ont adopté une recommandation sur la libre circulation de tous les convois humanitaires dans les pays de l'ex-Yougoslavie (14 septembre 1993).

Pour leur part, les organes dirigeants de la FIR ont adopté les déclarations suivantes :

- a) Le 22 août 1992, déclaration "Pour le respect des droits de l'homme et des minorités dans l'ex-Yougoslavie";
 - b) Le 3 avril 1993, déclaration "Sur la situation dans l'ex-Yougoslavie".

Activités en faveur des droits de l'homme

La FIR et ses organes dirigeants sont particulièrement inquiétés par la recrudescence des menées néo-fascistes, racistes et xénophobes dans un nombre croissant de pays européens. À différentes reprises, elle a fait part de ses préoccupations aux autorités de la RFA et à celles de différents pays ex-socialistes (par exemple, Bulgarie, Ukraine, Lituanie, etc.). Différents documents ont été adoptés, dénonçant ces menées :

- a) Le 7 décembre 1991, déclaration "La FIR face à la xénophobie, la haine raciale, et la terreur néo-nazie";
- b) Le 7 septembre 1992, déclaration "La FIR inquiétée par les actes terroristes de l'extrême-droite";
- c) Le 30 novembre 1992, déclaration "Contre la violence xénophobe et antisémite tout doit être mis en oeuvre";
 - d) Le 3 avril 1993, motion.

Par ailleurs, la Fédération participe régulièrement aux réunions du groupe de travail du Comité permanent des ONG/UNESCO "Éducation pour la promotion et la défense des droits de l'homme, éducation contre le racisme et l'apartheid, éducation pour la paix".

La FIR a également un représentant permanent aux réunions sectorielles du Conseil de l'Europe consacrées aux questions de droits de l'homme.

FÉDÉRATION MONDIALE DES CITÉS UNIES ET VILLES JUMELÉES (FMCU)

(Catégorie I)

La Fédération mondiale des cités unies et villes jumelées est une organisation internationale de pouvoirs locaux et régionaux (environ 2 000 membres dans près de 100 pays du monde), particulièrement active en Europe (Europe occidentale et orientale), en Afrique, dans le Bassin méditerranéen, en Amérique latine et en Asie.

Depuis sa création en 1957, la FMCU entretient des relations de consultation et de coopération avec les institutions internationales, tant régionales que mondiales. De ce fait, elle bénéficie du statut consultatif de la catégorie I auprès du Conseil économiques et social, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe.

Ses initiatives visent à promouvoir la démocratie et l'autonomie locales, à lutter pour la défense des droits de l'homme et de la paix, à instaurer une coopération et une solidarité entre collectivités territoriales appartenant à différentes régions du monde.

Pour ce faire, la FMCU développe des échanges entre collectivités et mobilise leurs efforts pour contribuer à leur progrès économique et social.

Dans le secteur de la coopération Nord-Sud, elle mène plusieurs actions jumelages-coopération pour la réalisation d'opérations de ville à ville, échanges techniques et sessions de formation, création de réseaux permettant la diffusion d'expériences et la mise en oeuvre de programmes de coopération.

Dans le cadre des jumelages de villes, l'accent est mis sur l'échange d'expériences pour aborder tous les aspects de la vie d'une collectivité : politiques sociales, développement économique, techniques de gestion de la ville, appui à l'élaboration de politiques locales, notamment dans le domaine de l'environnement.

Depuis le dernier rapport présenté à l'ECOSOC, la FMCU a élargi le nombre de ses comités nationaux (associations de soutien aux réseaux de villes membres dans les différents pays) et en a créé en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale.

La FMCU a joué un rôle très actif dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est déroulée à Rio de Janeiro en juin 1992. Elle a par ailleurs été à l'origine, avec trois autres associations internationales de pouvoirs locaux [Sommet des grandes villes du monde, Metropolis, Union internationale des autorités locales (UIAL)], de la mobilisation des villes au sein de la CNUED. Une déclaration commune des villes a été élaborée à l'intention de la CNUED et transmise à M. M. Strong le 15 janvier 1992.

La FMCU a participé au Comité préparatoire de mars 1992 à New York. Elle a été représentée à la CNUED par son président, son secrétaire général et par une forte délégation d'élus locaux. Elle a envoyé deux observateurs à une partie des débats de la Commission du développement durable en juin 1993. En collaboration avec les trois autres associations de pouvoirs locaux susmentionnées, elle a élaboré un document sur la mise en application du chapitre 7 d'Action 21, pour soumission à la Commission de mai 1994 à New York.

La FMCU a envoyé un observateur à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, juin 1993).

En 1993, l'agence spécialisée de la FMCU pour la coopération décentralisée, Cités unies développement (CUD), a reçu le Habitat Scroll of Honour du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, à l'occasion du World Habitat Day. Cette même agence a engagé en 1993 des relations de travail avec le FENU, poursuivies en 1994; elle a défini et lancé en 1991 le réseau MEDCITÉS, dans le cadre d'une collaboration avec le programme METAP (Banque mondiale, CEE, BEI et PNUD). Elle collabore avec le PNUD pour un certain nombre de ses programmes

(notamment en Amérique latine et en Amérique centrale, dans le cadre du programme PRODERE créé par le PNUD).

La FMCU a développé ses relations avec le Département de la coordination des politiques et du développement durable en vue de la préparation du Sommet mondial pour le développement social (mars 1995). Elle collabore avec le PNUD pour l'organisation du Colloque international des maires sur le développement social, prévu à New York (août 1994).

Sa collaboration avec le CNUEH s'est intensifiée (échange de correspondance avec Mme E. Dowdeswell, Secrétaire général adjoint, et entretiens à Paris avec M. J. Wilheim, Secrétaire général adjoint, dans la perspective de la préparation de la conférence Habitat II (Istanbul, juin 1996).

Avec les trois autres principales associations de pouvoirs locaux, la FMCU a décidé de créer une structure commune de travail, dont elle assure le secrétariat, afin de diffuser les informations émanant d'Habitat II, de coordonner le travail, d'orienter le processus de préparation de la conférence et d'aider les Nations Unies dans la mobilisation des villes.

La FMCU contribue à la diffusion, auprès de ses membres, des documents émanant des Nations Unies (campagnes de mobilisation comme, par exemple, au moment de la CNUED) et s'engage à la mise en oeuvre des orientations données par certaines manifestations des Nations Unies (projets et programmes pour les suites à donner à Action 21 adopté lors du Sommet de Rio).

Comme indiqué plus haut, elle travaillera en étroite collaboration avec le secrétariat d'Habitat II pour le processus de préparation de la Conférence d'Istanbul.

Le Secrétaire général des Nations Unies a eu des entretiens avec le Président actuel de la FMCU, M. Jorge Sampaio, maire de Lisbonne, portant notamment sur la mobilisation des collectivités locales lors d'Habitat II.

L'ONU a été représentée lors du dernier Congrès mondial de la FMCU, en avril 1994, par le Directeur du Centre d'information des Nations Unies à Paris, qui a présenté un message de M. Boutros Boutros-Ghali.

INSTITUT INTERNATIONAL DE FORMATION ET DE LUTTE CONTRE LES DROGUES (IFDL)

(Catégorie II)

Introduction

La vocation de l'IFLD est de participer à la coopération internationale dans les domaines de l'abus et de la réduction de demande de drogues, notamment par les moyens suivants : la formation de formateurs spécialisés; la sensibilisation des responsables nationaux et régionaux; l'évaluation des besoins et des moyens; et l'aide aux organisations non gouvernementales nationales engagées dans la lutte contre les toxicomanies.

Créé en 1985, son activité s'est constamment développée depuis. Centrée à l'origine sur le continent africain, elle s'est ensuite étendue à l'Asie (Inde, Viet Nam, Thaïlande...) et l'Amérique du Sud (pays du Pacte andin, Brésil).

Les ressources de l'Institut sont d'une part les cotisations de ses membres et des dons privés, d'autre part, liés directement aux programmes mis en oeuvre, des soutiens importants des organismes institutionnels :

- a) Commission des Communautés européennes (Bruxelles);
- b) Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (Vienne);
 - c) Ministère de la coopération du Gouvernement français;
 - d) Ministère des affaires étrangères du Gouvernement français;
- e) Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé de l'action humanitaire du Gouvernement;
 - f) Fondation toxicomanie prévention jeunesse.

Activités, 1990

<u>Afrique</u>

Séminaire de Yaoundé (Cameroun) : séminaire régional de personnels responsables de la lutte contre les drogues de 11 États francophones et anglophones d'Afrique de l'Ouest et du Centre

Abidjan : Séminaire de travailleurs sociaux dépendant de différents ministères ivoiriens (20)

Production du quatrième film de prévention de l'IFLD, <u>Le dernier voyage</u>, réalisé au Cameroun sur le thème de la consommation de stimulants par les chauffeurs routiers

Production de fiches informatives trilingues destinées à une très large diffusion

Création d'une mallette pédagogique regroupant plusieurs instruments (films vidéo, diapositives, documents et mode d'emploi) à destination des personnels impliqués dans l'action de terrain en Afrique

Lancement de la <u>Lettre de l'IFLD</u>. Éditée en français et anglais, elle a pour vocation d'être un outil d'intercommunication de tous nos correspondants sur le terrain (tirage : 800 exemplaires)

Rapports d'études épidémiologiques réalisées les années précédentes au Mali, Sénégal, Kenya, Zimbabwe

Actions de formation à l'île Maurice : stages, fournitures documentaires, diffusion film Sens interdit

Europe de l'Est

Missions exploratoires en République tchèque et en Hongrie

À la demande de Solidarnosc, envoi d'une mission d'évaluation sur les problèmes de toxicomanie; mise en place d'un programme d'assistance

Amérique du Sud

Mise à disposition auprès du Centre européen contre les drogues (CECD) d'un expert chargé de piloter un programme de coopération entre les pays du Pacte andin (programme de trois ans)

Mission d'évaluation en Colombie et mise en place d'un programme d'assistance

Activités, 1991

<u>Afrique</u>

Réunion du Conseil scientifique de l'IFLD réunissant des experts africains de 14 pays : évaluation des actions entreprises par l'IFLD depuis sa création, définition des axes prioritaires pour les années à venir

Mission en Côte d'Ivoire pour préparer les actions de formation de 1992

Kenya : rencontre des représentants des organisations non gouvernementales locales et définition des besoins de coopération

Île Maurice: Atelier de formation sur l'évaluation des programmes et actions de prévention pour 30 travailleurs sociaux; accueil de trois stagiaires (stages de deux mois) en France; poursuite de l'enquête épidémiologique; production d'un audio-visuel, Que faire, destiné au grand public

Amérique du Sud

Suite et fin du programme d'assistance en Colombie débuté en 1991

Poursuite de la mise à disposition d'un expert pour le programme coopération du Pacte andin

<u>Asie</u>

Mise en place d'un programme en Inde (Bombay) en coopération avec une organisation non gouvernementale locale, National Addiction Research Center (NARC); assistance à la mise en place d'un centre de traitement et développement d'un service de documentation national

Mission exploratoire au Viet Nam

Activités, 1992

Afrique : actions régionales

Séminaire de formation des personnels administratifs responsables de la lutte contre la drogue, île Maurice, 16 au 27 mars; 60 participants de 14 pays d'Afrique de l'Ouest

Mise en marche d'un réseau de communication sur l'ensemble de l'Afrique : identification de 300 partenaires impliqués; lancement du bulletin d'information <u>Cauri-Cowrie</u> trimestriel; organisation de stages Sud-Sud

Afrique : actions nationales

Côte d'Ivoire: Organisation d'un stage de formation de travailleurs

sociaux; participation des formateurs IFLD au séminaire PNUCID (Abidjan); assistance à un programme de formation

à Daola

Sémégal : Séminaire évaluation des actions menées depuis cinq ans

au Sénégal

Burundi: Mission d'identification des besoins et stages Sud-Sud;

lancement d'un programme de recueil de données, en vue

d'étude épidémiologique

Congo: Mise en place d'un programme de prévention, 1993

Rwanda: Mise en place d'un réseau de communication

Kenya: Mission d'évaluation des besoins, réalisation d'une

enquête épidémiologique, production d'un audio-visuel

Île Maurice : Organisation d'un atelier de formation (20 travailleurs

sociaux), réalisation d'une enquête épidémiologique, production de deux audio-visuels, stages en France

Madagascar, République

centrafricaine,

Burkina Faso, Niger: Mission d'évaluation des besoins

Europe de l'Est

Hongrie: Organisation d'un séminaire (Budapest) pour les médecins

sur la prise en charge des toxicomanes; organisation de

stages (psychiatre et psychologue) en France

Pologne: Mission d'évaluation des besoins

E/C.2/1995/2/Add.1 Français Page 24

Asie

Inde : Poursuite du programme débuté en 1991 : équipement du

centre de traitement, mise en place d'un centre de

documentation, création d'un manuel en hindi

Viet Nam: Mission d'évaluation des besoins; aide matérielle au

centre de Hanoi

Amérique du Sud

Poursuite du programme de coopération avec les pays du Pacte andin; réunion de tous les correspondants à Caracas; organisation de deux ateliers techniques; organisation de 15 stages régionaux

Activités, 1993

Afrique : actions régionales

Séminaire de formation de 20 psychiatres africains (originaires de 15 États africains) du 13 au 20 décembre 1993 à Cotonou (Bénin) sur le thème "Prise en charge du toxicomane en Afrique"

Deuxième phase du réseau de communication sur l'ensemble de l'Afrique : fichier de 600 correspondants et partenaires impliqués; bulletin d'information <u>Cauri-Cowrie</u>, organisation de stages Sud-Sud

Afrique : actions nationales

Kenya: Organisation de deux ateliers de formation (20 personnes par

atelier); duplication et diffusion de la production vidéo de 1992

(150 exemplaires); création et diffusion de documents de

prévention primaire à destination des enseignants

(10 000 exemplaires)

Mali: Préparation du programme pour 1994

Gambie: Mise en place du réseau et évaluation des besoins

Maurice: Mise en place des actions pour 1994

Zambie: Mise en place du réseau et évaluation des besoins

Zimbabwe: Mission exploratoire

Tchad: Mission exploratoire

Burkina Faso : Atelier de formation

Europe de l'Est

Hongrie: Participation à un séminaire régional

Asie

Inde : Poursuite du programme débuté en 1991 : équipement du centre de

traitement, mise en place d'un centre de documentation, création

d'un manuel en hindi

Thaïlande: Mise en oeuvre du programme comportant quatre réunions

interorganisations non gouvernementales, des aides matériels à des centres de traitement, la création d'un manuel de prévention en thaï, un concours de chansons sur le thème de la prévention

Viet Nam: Mise en place du programme 1994-1995

Amérique du Sud

Fin du programme de coopération avec les pays du Pacte andin; réunion de tous les correspondants à Bruxelles; organisation de 10 stages en Europe

MOUVEMENT INTERNATIONAL POUR L'UNION FRATERNELLE ENTRE LES RACES ET LES PEUPLES (UFER)

(Catégorie II)

Le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples (UFER) est une fédération de groupes et de personnes qui travaillent à promouvoir la compréhension, le dialogue et la coopération entre les races, les peuples et les groupes culturels, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Mouvement vise à stimuler non seulement ses membres mais aussi ceux parmi et avec lesquels ces membres travaillent et vivent, de façon à établir une plus grande solidarité entre les peuples et les cultures.

Comme par le passé, l'UFER s'est efforcée de mieux faire connaître les activités des Nations Unies et de développer sa participation aux travaux de certains groupes et sous-groupes, principalement dans les domaines où le Mouvement est plus particulièrement engagé.

Droits de l'homme

<u>Commission des droits de l'homme et Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités</u>

L'UFER a participé régulièrement aux travaux de la Commission et de la Sous-Commission. Dans leurs déclarations, orales ou écrites, les représentants sont principalement intervenus sur les points suivants :

- a) Violation des droits de l'homme en Afrique australe, en Guinée équatoriale, au Libéria, en Angola, au Soudan, en Afghanistan, au Zaïre, en Somalie;
 - b) Droits économiques, sociaux et culturels;

- c) Droits des personnes soumises à une forme quelconque de détention, emprisonnement, torture;
- d) Disparitions forcées ou involontaires : les enfants disparus en Argentine;
 - e) Violation des droits des peuples indigènes;
 - f) Violation des droits de la femme et de l'enfant;
- g) Les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants;
- h) Protection et assistance à donner aux femmes et aux enfants réfugiés et déplacés;
- i) Violation du droit à l'autodétermination du peuple arménien de Ngornokarabagh.

En collaboration avec l'Union interparlementaire, l'UFER travaille pour sauvegarder les droits de l'homme des députés un peu partout dans le monde, par exemple les cas de violations des droits des députés au Togo, en Guinée équatoriale, au Zaïre. L'organisation continue à travailler pour d'autres cas. L'UFER est très active dans le combat mené dans le cadre de la Décennie de la lutte contre le racisme, la xénophobie, la discrimination ethnique et raciale. Avec d'autres organisations, elle organise à Genève et ailleurs des réunions à ce sujet.

L'UFER a pu participer à la Conférence panafricaine sur la démocratie et la maîtrise de la transition en Afrique et est intervenue sur le pluralisme politique, le pluralisme syndical, le pluralisme dans les médias, le respect des droits de l'homme et l'alternance démocratique.

Conférence mondiale des droits de l'homme

En juin 1993, l'UFER a été bien représentée à cette conférence importante. La présence des femmes était visible et efficace, tant à la Conférence qu'au Forum des ONG.

L'UFER a fait partie du Comité de la coordination conjointe pour préparer la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Ce comité s'est occupé de chercher les fonds pour organiser la venue à Vienne des ONG nationales et internationales s'occupant de la promotion et la protection des droits de l'homme. Elle a organisé aussi à Vienne un forum des ONG deux jours avant la Conférence.

L'UFER a participé aux quatre conférences préparatoires pour la Conférence mondiale des droits de l'homme. Elle était également présente à la réunion régionale africaine préparatoire à la Conférence de Tunis, ainsi qu'à la Conférence mondiale elle-même.

Une déléguée de l'UFER a pu faire une déclaration à la séance plénière de la Conférence concernant le problème des mutilations génitales féminines. Ces mutilations sont une violation des principes établis dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La Convention relative aux droits de l'enfant souligne le besoin de prendre des mesures contre les pratiques préjudiciables à la santé de l'enfant.

Dans le cadre de la Conférence, une autre représentante a pu participer à des rencontres informelles sur un aspect spécifique des droits de l'homme, "le droit à la santé". L'UFER participe aussi aux réunions sur les droits des femmes, tant aux Nations Unies qu'avec d'autres ONG, et s'intéresse spécialement au problème du "trafic des femmes".

Consultations avec le Secrétariat des Nations Unies

Les représentants de l'organisation à New York et à Genève consultent régulièrement les fonctionnaires chargés des relations avec les ONG dans ces deux centres afin d'améliorer l'efficacité de leur collaboration avec les Nations Unies. Ils participent également périodiquement à des échanges avec des fonctionnaires de la Division des droits de l'homme, du HCR, du Centre contre l'apartheid, de l'UNICEF, du PNUD, etc.

Participation aux activités de la Conférence des organisations non gouvernementales à statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO)

L'UFER est membre de la Conférences des organisations non gouvernementales à statut consultatif auprès du Conseil économique et social depuis de nombreuses années et membre du Bureau depuis septembre 1988.

L'UFER a participé à des actions conjointes entreprises pour promouvoir certaines activités des Nations Unies ou pour donner suite à des résolutions adoptées par ses divers organes, en informant ses membres régulièrement par un bulletin de liaison.

L'UFER est membre du Sous-Comité ONG de la condition de la femme, du Comité spécial des ONG sur les droits de l'homme, du Sous-Comité ONG sur le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et la décolonisation.

Le regroupement d'organisations non gouvernementales ayant des intérêts communs en vue de préparer des actions en relation avec les buts et les activités des Nations Unies ne peut que contribuer à une meilleure collaboration entre les Nations Unies et les ONG. C'est pourquoi l'UFER participe activement à ces efforts.

L'UFER jouit également d'un statut consultatif auprès de l'UNICEF et de l'UNESCO.

Le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples poursuivra ses efforts pour promouvoir, avec les moyens dont il dispose, les principes de la Charte des Nations Unies.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT (OIDEL)

(Catégorie II)

But de l'Organisation

Comme l'indiquent ses statuts, l'OIDEL s'est donné comme tâches prioritaires :

- a) D'aider les gouvernements à ajuster leur politique éducative aux principes de la liberté d'enseignement énoncés par les instruments internationaux, notamment la Charte des droits de l'homme;
- b) De collaborer avec l'Organisation des Nations Unies, l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales dans le domaine du développement et de la sauvegarde des libertés éducatives et culturelles.

Pendant cette période, des personnes physiques et morales de 10 nouveaux pays sont devenues membres de notre organisation. Ces pays appartiennent à l'Afrique, aux Amériques et à l'Europe centrale et orientale.

<u>Participation dans les organes subsidiaires du Conseil</u> <u>économique et social</u>

L'Organisation a pris part comme observateur aux sessions de la Commission des droits de l'homme des années 1990 à 1993. Elle est intervenue oralement sur les sujets suivants : liberté d'opinion et d'expression, droits des minorités, application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion et la conviction, réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, droit au développement de droits de l'enfant. Certaines de ces interventions orales ont été faites en collaboration avec d'autres ONG, notamment l'Entraide universitaire mondiale, le Mouvement mondial des mères et PRODEFA.

L'OIDEL a présenté deux exposés écrits, un sur le droit au développement lors de la quarante-neuvième session et un autre conjoint avec six autres ONG sur l'application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion et la conviction lors de la cinquantième session.

L'Organisation a participé également comme observateur aux sessions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités des années 1991 à 1993. Elle est intervenue oralement sur les sujets suivants : liberté d'opinion et d'expression, application de la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion et la conviction et réalisation des droits économiques, sociaux et culturels.

L'OIDEL a présenté un exposé écrit avec quatre autres ONG lors de la quarante-cinquième session de la Sous-Commission.

L'Organisation a participé à la Conférence mondiale des droits de l'homme à Vienne intervenant en séance plénière le 16 juin en union avec 15 autres ONG. Elle a pris une part active aux travaux des comités préparatoires. Elle a notamment présenté une communication écrite lors de la troisième session concernant l'agenda provisoire.

L'OIDEL a suivi de près les travaux du Comité des droits économiques, sociaux et culturels depuis 1990. Elle a remis aux membres du Comité en 1990 une note sur la liberté d'enseignement dans le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels. En 1993, l'Organisation a présenté un document de travail lors de la journée de débat général sur le droit à la santé.

<u>Coopération avec les programmes des Nations Unies et des</u> agences spécialisées

L'OIDEL collabore étroitement avec l'UNESCO, avec laquelle elle entretient des relations d'information et de consultation (catégorie II). Elle a notamment participé dans les conférences internationales d'éducation qui ont eu lieu en 1990 et 1992. Lors de la dernière session, le représentant de l'Organisation est intervenu en séance plénière.

En 1993, elle a soumis à l'UNESCO un rapport sur des mesures possibles pour améliorer l'efficacité de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement. L'Organisation a également contribué à faire connaître la déclaration mondiale "Éducation pour tous", adoptée à Jomtien en 1990.

Autres activités

Notre travail s'appuie sur la Charte des droits de l'homme et les instruments internationaux adoptés par les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Toutes nos actions sont entreprises dans la perspective des textes internationaux.

Pendant ces années, nous avons également poursuivi la diffusion d'un recueil de textes internationaux sur la liberté d'enseignement en français, anglais et espagnol, "Liberté d'enseignement. Les textes".

En 1991, l'OIDEL, à la demande du secrétariat de la Conférence mondiale, a présenté des recommandations pour la Conférence mondiale des droits de l'homme faisant suite au paragraphe 10 de la résolution 45/155 de l'Assemblée générale.

En décembre 1992, l'Organisation a pris part au Séminaire sur les indicateurs des droits économiques, sociaux et culturels organisé par le Centre des droits de l'homme à Genève.

Ce même mois, l'OIDEL a organisé un colloque sur le sujet "Quelle démocratie pour les pays en développement?". Ce colloque a bénéficié des conseils de l'Institut international de la démocratie. Le sujet central en a été le pluralisme dans la politique, l'éducation et les médias selon les principes de la Charte des droits de l'homme.

Enfin, en 1993, l'Organisation a mis sur pied un groupe interdisciplinaire d'experts chargé d'étudier le contenu de la liberté d'enseignement dans les instruments internationaux, particulièrement la Charte des droits de l'homme.

UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES FAMILIAUX (UIOF)

L'UIOF, tenant compte de l'éclosion dans toutes les sociétés de nouveaux types de pauvreté et d'exclusion ainsi que du maintien des situations de dépendance et de dénouement, de violence et de guerre, dont les incidences sur la vie des familles sont dysfonctionnelles et conductibles de leurs incapacités, a jugé nécessaire et urgent de lancer un nouveau débat sur le rôle, les capacités et les responsabilités des familles dans le monde en transformation, et s'implique de façon à mobiliser ses gouvernements et ses organisations non gouvernementales membres à faire adopter la célébration de l'Année internationale de la famille (1994). Dès son adoption en 1989, par les Nations Unies, l'Union réaffirme son leadership et son implication en regard de la préparation, de la célébration et des suites à donner à l'Année. Pour élaborer la planification et les actions concernant la célébration respective, en suivre les préparatifs et veiller à leurs réalisations, un comité de stratégie a été créé en 1991 et l'UIOF s'implique dans quatre sphères d'activité : les grandes conférences mondiales sur les droits sociaux, économiques, culturels et politiques des familles, les programmes pour les régions de l'Union, les projets à développer par les commissions scientifiques, et les recommandations politiques dans le cadre des représentations internationales et régionales. De grandes conférences mondiales se sont réalisées : La politique familiale globale et droits des familles : au présent et à l'avenir (Moscou, octobre 1990), Les droits sociaux des familles (Nicosie, septembre 1991), Les droits légaux des familles (Varsovie, mars 1992), Les droits économiques des familles (Curitiba, novembre 1992), Les droits culturels des familles (Le Caire, septembre 1993). La dernière Conférence mondiale sur les droits politiques des familles se tiendra à Paris (décembre 1994). En plus, l'UIOF participe à toutes les réunions régionales préparatoires de l'AIF convoquées par les Nations Unies.

Dans son plan préparatoire de l'AIF, l'Union définit comme objectif prioritaire l'élaboration d'une déclaration des droits des familles. Toutes les régions et structures de l'Union s'y emploient et le projet présenté et approuvé à l'Assemblée générale du Caire, 1993, en exprimant la synthèse de la diversité et pluralité culturelle, idéologique et religieuse, de l'ensemble des familles et de ses organismes représentatifs, reflète l'unité solidaire de tous les membres de l'UIOF, en ce qui concerne les valeurs familiales. Ce projet a reçu la ratification définitive au Conseil général de Paris, février 1994. Sa proclamation sera faite au Sommet des chefs d'État et de gouvernement, pendant la cérémonie qui aura lieu à l'Élysée, Paris, le 14 décembre 1994, sous la présidence du Président de la République française et du Secrétaire général de l'ONU. Cet événement clôturera les activités de l'AIF.

Pour se saisir des situations des familles concernées par des catastrophes écologiques, naturelles, sociales et autres, un comité international de solidarité avec les familles en difficulté a été créé en 1993, coordonné par le Maroc, le Canada et l'Algérie. À l'égard des différentes situations de guerre qui portent des atteintes très graves aux familles, l'Union utilise ses

représentants gouvernementaux et ceux au niveau des instances internationales pour rappeler les droits de ces familles à la justice et à la paix, et déploie tous ses efforts politiques et diplomatiques nécessaires. Différents messages de paix et solidarité aux familles victimes de violence ont été diffusés et présentés aux plus hautes instances internationales, régionales et nationales.

Appui aux travaux, aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies

Le statut de catégorie I et l'approche de l'Année internationale de la famille exigent que l'UIOF investisse beaucoup en ressources humaines et matérielles dans ses représentations auprès du système des Nations Unies. L'UIOF possède des représentants permanents auprès de l'ONU à New York et ses bureaux à Genève et Vienne.

La Présidente de l'UIOF a été parmi les premiers récipiendaires du diplôme de témoignages de reconnaissance, délivré par le Secrétariat des Nations Unies pour l'Année internationale de la famille pour son support exemplaire au programme des Nations Unies pour l'Année.

La Conférence des organisations non gouvernementales (CONGO)

L'UIOF a été élue Vice-Présidente pour les trois prochaines années, lors de la réunion du Bureau de la CONGO tenue à New York le 3 mars 1992. Elle a participé dans toutes les réunions tenues à New York, Genève et Vienne, y compris les tables rondes sur les dynamiques des ONG internationales.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Le Représentant permanent de l'Union participe régulièrement aux sessions du Conseil et conférences de la FAO. À chaque manifestation, il présente les actions en cours de l'UIOF dans ses conférences successives dans quelques pays et auprès de l'ONU.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Afin d'aider la mise en oeuvre de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire (Égypte), 5-13 septembre 1994, l'Union a participé, directement, aux trois conférences régionales, à Genève, mars 1993, à Aman, avril 1993, et à Mexico, mai 1993, ainsi qu'à la PrepCom III, New York, avril 1994. L'UIOF est membre du Comité de planification de la Conférence et du NGO Population Test Force et UN.

L'Organisation internationale du Travail (OIT)

L'UIOF entretient des relations officielles très étroites et apporte son concours à chaque Conférence internationale du Travail. Le Directeur général adjoint de l'OIT a présenté l'exposé introductif de la Conférence de l'UIOF "Les droits économiques des familles" tenue au Brésil en novembre 1992.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS)

L'UIOF assiste l'OMS, sur le plan consultatif, pour améliorer la visibilité, l'efficacité et la cohérence de la politique de l'OMS en matière de santé, notamment en ce qui concerne les familles. C'est ainsi que l'UIOF prend une part active, depuis de nombreuses années, aux événements majeurs de l'OMS (Mise en oeuvre d'un projet sur le sida pédiatrique).

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

L'UIOF a obtenu un reclassement à la catégorie (A) de consultations et d'associations, en 1993. L'Union est associée à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de l'UNESCO pour les familles et apporte un soutien à son action à travers le réseau mondial de ses membres. La Représentante permanente de l'Union préside le "Groupe famille" des ONG à l'UNESCO. "Alphabétisation, nouvel apprentissage du développement" était organisée par l'UIOF avec le Gouvernement d'Angola et l'UNESCO, à Luanda (Angola), 14-17 août 1990. Le Directeur général adjoint de l'UNESCO a présenté l'exposé introductif de la Conférence mondiale de l'UIOF sur "Les droits culturels des familles", Le Caire, 22-26 septembre 1993.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Un représentant permanent assure la participation de l'UIOF aux activités de l'UNICEF, depuis la signature entre les deux parties de la Déclaration de solidarité à Paris le 18 janvier 1986. L'Union contribue, de manière soutenue, à promouvoir la formulation de politiques nationales de l'enfance et la conception de programmes de l'enfance destinés à répondre aux besoins et aux aspirations des enfants.

Concours apporté à l'ONU, aux institutions spécialisées, à des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales

La coopération avec un large éventail d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales représentées auprès de l'ONU est renforcée en vue de lancer des activités communes répondant aux besoins des familles et à la promotion de leurs statuts. L'UIOF s'associe aux activités des organisations suivantes :

- a) Le Conseil de l'Europe : collaboration permanente;
- b) La Ligue des États arabes : signature du Protocole de coopération au Caire le 26 septembre 1993; élaboration de la Charte de la famille arabe;
 - c) L'Organisation de l'unité africaine : relations suivies;
- d) L'Organisation des États américains : projet d'établissement d'un protocole de coopération;

- e) ATD-Quart Monde : la Présidente de l'UIOF est membre du Comité organisateur de la Journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre de chaque année;
- f) Centre international de l'enfance : collaboration permanente et projets sur le terrain;
- g) Bureau international catholique de l'enfance : collaboration permanente;
- h) Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture : un projet d'accord de coopération avec l'UIOF est en cours;
- i) Le Comité sur la famille des ONG auprès de Vienne : l'UIOF occupe le poste de secrétaire de ce comité;
- j) Le Groupe de travail sur la famille du Comité permanent des ONG auprès de l'UNESCO : l'UIOF préside le Groupe et a présenté ses travaux devant l'Assemblée générale de l'ONU lors d'une séance spéciale de lancement de l'Année internationale de la famille qui a eu lieu le 7 décembre 1993, à New York.

Activités et programmes

L'UIOF redouble d'efforts pour que des millions de familles soient disposées à bénéficier des réalisations concrètes qui sont de trois ordres : influencer les législations, promouvoir des services, mener des actions par les ONG. Ses commissions spécialisées couvrent tous les domaines de compétence de l'UIOF et sont associées régulièrement aux divers stades de la planification et de l'exécution des activités de l'Union relevant de leur compétence.

UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT LATIN (UINL)

(Catégorie II)

L'Union internationale du notariat latin (UINL) a été fondée en 1948 et ses premières activités remontent à son premier congrès international, tenu en 1950. Elle est une association internationale non gouvernementale regroupant sur une base volontaire des associations nationales de notaires des pays où existe cette profession juridique.

La mission de l'UINL est de promouvoir, coordonner et développer dans le domaine international l'activité notariale afin d'en assurer, grâce à une plus étroite collaboration entre les notariats, la dignité et l'indépendance pour le meilleur service de la personne et de la communauté.

Afin de remplir cette mission, l'UINL s'est donné les objectifs suivants :

- a) Représenter le notariat auprès des organismes internationaux;
- b) Collaborer avec certains organismes internationaux comme l'ONU, l'UNESCO, la Conférence de La Haye, le Conseil de l'Europe, etc.;

- c) Étudier et analyser le droit dans le domaine de l'activité notariale, instrument de garantie de liberté contractuelle et de sécurité juridique, et collaborer aux travaux tendant à son harmonisation entre les divers pays;
- d) Établir et maintenir des contacts avec les notariats en voie de développement et avec les notaires des pays qui n'ont pas d'organisation notariale;
- e) Organiser des congrès internationaux et des rencontres multinationales;
- f) Éditer et diffuser des études juridiques ainsi qu'une revue internationale.

L'UINL a été reconnue en mai 1978 comme une organisation non gouvernementale (catégorie II) par le Conseil économique et social de l'ONU.

<u>Critères essentiels</u>

Tous les critères essentiels pour être qualifiée comme ONG de catégorie II ont non seulement été remplis par l'UINL pour 1993 mais ont été renforcés, plus particulièrement en ce qui concerne les points suivants : son activité, ses buts et desseins, son caractère représentatif, sa réputation internationale, sa constitution, sa structure et son organisation, ses ressources, ses affiliations, sa politique.

Représentativité

Depuis le dernier rapport quadriennal, le nombre de notariats-membres de l'UINL est passé de 42 à 50 pays, ce qui en fait un organisme très représentatif au plan mondial (d'autres s'y sont ajoutés après 1993).

L'expansion de l'UINL s'est faite principalement dans les pays de l'Est et en Afrique. Actuellement, des demandes d'adhésion ont été faites par les notariats de la Russie, de l'Estonie et de la Lettonie; de nouvelles demandes d'adhésion par les notariats ukrainien, croate, slovène, guinéen et panaméen sont imminentes. De plus, l'UINL entretient des contacts étroits avec nombre d'autres notariats, comme ceux de la Chine, du Viet Nam, des Seychelles, de l'Algérie, de l'Albanie, de Cuba, etc.

Congrès

L'UINL tient des congrès internationaux tous les trois ans. Pendant la période couverte par ce rapport, un seul congrès s'est tenu, soit à Carthagène, en mai 1992. En soutien aux programmes de l'ONU relatifs à l'environnement, un des thèmes de ce congrès fut "La protection de l'environnement et la pratique notariale". De nombreux ouvrages ont ainsi été produits par des notaires de nombreux pays mais surtout diffusés dans tous les pays dont les notariats sont membres de l'UINL. Cette initiative a également suscité un engouement au sein des notariats-membres pour ce thème et, plus particulièrement, pour l'étude et le développement du droit de l'environnement.

Le prochain congrès international de l'UINL se tiendra à Berlin en mai 1995. Les thèmes de ce congrès sont déjà connus et les travaux scientifiques commencés. L'un des thèmes est "La médecine moderne de la procréation et son influence dans le droit de la famille et des successions". Ce thème est dans la ligne de pensée de l'une des préoccupations de l'UNESCO par l'intermédiaire de son groupe de travail "Science et éthique".

Représentation auprès d'organismes internationaux

L'UINL remplit bien son rôle de représentation des notariats auprès d'organismes internationaux. Elle a des représentants auprès de l'ONU (tant à New York qu'à Genève et à Vienne), auprès de la FAO, de l'UNESCO, de la Conférence de La Haye de droit international privé, d'Unidroit et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Elle entretient des relations constantes avec l'Union internationale des avocats, l'Union internationale des magistrats, l'International Bar Association et l'Association internationale des jeunes avocats.

Également, l'UINL a des représentants auprès d'organismes européens tels le Parlement européen, le Conseil de l'Europe, la Fédération hypothécaire, la Law Societies Association, ainsi qu'auprès d'organismes américains tels l'Organisation des États américains (OEA), le Pacto Andino, Mercosur, l'Instituto Interamericano del Niño, l'Asociación latino-americana de integración (ALADI), le Parlamento Centro Americano.

Aide à l'ONU

L'UINL a collaboré aux activités de l'ONU de façon constante par la participation de ses représentants auprès de ses divers organismes. Le travail a surtout été concentré auprès des organismes de l'ONU ayant leur bureau en Europe, plus particulièrement à Genève, aux réunions de la Commission des droits de l'homme, dont les activités sont suivies assidûment par le représentant de l'UINL, mais aussi à Vienne. Une délégation importante a participé activement à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme du 10 au 25 juin 1993 et y a présenté des propositions de coopération concrètes. Le représentant auprès des organismes de New York a pour sa part assisté aux réunions de la Conférence annuelle des ONG de même que de certains groupes de travail pendant la période concernée.

Le représentant de l'UINL auprès de l'UNESCO a participé activement aux sessions de la Conférence générale, notamment celle de novembre 1993 à laquelle son comité a présenté une communication, ainsi qu'aux différentes réunions du Comité permanent des ONG. Il est également membre actif du groupe de travail "Science et éthique" et participe à toutes ses réunions.

L'UINL participe en qualité d'observateur aux travaux de la FAO et son représentant à Rome fait partie du "groupe ad hoc" chargé de coordonner un travail commun d'initiatives et de soutien aux différents secteurs d'intervention de la FAO. Il a, entre autres, participé à la rédaction d'un rapport présenté à la vingt-septième Conférence de novembre dernier.

E/C.2/1995/2/Add.1 Français Page 36

Les événements dominants de cette période furent d'abord la rencontre à Genève, en septembre 1993, du Président de l'UINL avec le Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme pour développer davantage les propositions de collaboration concrètes mises de l'avant par l'UINL et dont une première manifestation sera l'organisation d'un colloque sur les droits de l'homme à Vichy en octobre 1995, puis ensuite avec le Haut Commissaire aux réfugiés, pour l'élaboration d'un protocole de collaboration entre l'UINL et le HCR, lequel protocole a effectivement été signé officiellement à Vienne en février 1994 et dont plus de détails feront l'objet du prochain rapport quadriennal.

<u>Divers</u>

Enfin, il est bon de rappeler que l'UINL et les notariats-membres mettent sur pied de nombreux colloques, séminaires et congrès régionaux et nationaux où sont traités des sujets de nature juridique, économique et sociale en rapport avec la protection des droits humains tels la protection de la partie faible, du consommateur, de l'enfant, de la famille, de l'environnement, etc.
